

4 EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET

L'alinéa 19(1)h) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE (2012)) exige de tenir compte des modifications que l'environnement pourrait causer au projet désigné. On a ainsi tenu compte des effets potentiels de l'environnement dans chaque région pour toutes les phases du projet Oléoduc Énergie Est (le Projet), notamment la conception, la planification, la construction et l'exploitation.

Les interactions environnementales potentielles pertinentes au Projet comprennent :

- les interactions topographiques, y compris les franchissements de rivière, le substrat rocheux et la topographie du karst;
- les interactions géologiques telles que les séismes, l'affaissement continental et les glissements de terrain;
- les phénomènes météorologiques violents, les graves intempéries ou les effets maritimes, y compris les températures extrêmes, les précipitations abondantes, les vents forts ou les tornades, la foudre, les feux de friches et les ondes de tempête.

Les effets potentiels de l'environnement sur le Projet pourraient entraîner des dommages matériels au pipeline et aux installations des terminaux maritimes, des risques pour le personnel chargé de la construction ou de l'exploitation, un délai de construction, une perte de service ou des délais de livraison du produit.

Les considérations topographiques importantes comprennent les principaux franchissements de rivière dans plusieurs territoires, les zones de topographie du karst ainsi que les zones de substrat rocheux et d'érosion côtière. Les effets topographiques potentiels sur un pipeline sont abordés au cours de la planification du Projet dans le cadre de l'évaluation du risque, du tracé, de la sélection des sites (p. ex. l'évitement des dangers naturels dans la mesure du possible) et des plans de conception technique et de surveillance particuliers aux sites pour la construction et l'exploitation (p. ex. le programme de surveillance pour les franchissements de rivière).

L'activité sismique et l'affaissement dans certaines régions pourraient infliger des dommages matériels aux installations du Projet. Ces effets géologiques potentiels sont abordés dans le cadre de la sélection des sites, du tracé et de la conception technique. Dans les régions à potentiel de risques géologiques, la surveillance des sites et la planification des interventions d'urgence constituent aussi des mesures d'atténuation importantes pour le maintien de l'intégrité des installations.

L'atténuation des effets potentiels liés aux phénomènes météorologiques violents est habituellement assurée par :

- la détermination anticipée des zones potentiellement problématiques (sites potentiels d'érosion, cycles de gel/dégel, etc.);
- la conception (sélection des matériaux, profondeur d'enfouissement, mesures de lutte contre l'érosion, etc.);
- l'établissement du calendrier de construction ou d'entretien;

- des procédures d'exploitation adaptées aux conditions météorologiques locales;
- la planification des interventions d'urgence (intervention en cas de feu de friches, procédures en cas d'ondes de tempête, etc.).

TransCanada possède une vaste expérience dans la conception, la construction et l'exploitation d'un grand réseau de pipelines et d'installations connexes. Cette expérience, associée aux normes de conception actuelles et aux pratiques exemplaires de l'industrie, permettra d'atténuer les effets potentiels de l'environnement et d'éviter les dommages matériels et les interruptions de service.

Grâce à la mise en application des mesures d'atténuation établies et au recours à des normes de conception pertinentes et à des pratiques exemplaires d'ingénierie, les effets néfastes possibles et prévisibles de l'environnement sur le Projet pendant toutes les phases ne devraient pas être importants. En outre, le degré de confiance envers ces prévisions est élevé.